



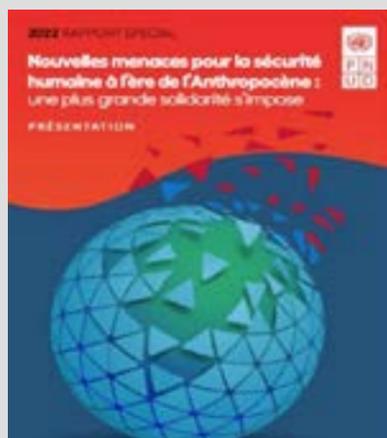
COMMUNIQUE

Journées portes ouvertes à la société d'exploitation du guichet unique pour le commerce extérieur au Togo

(Lomé, du 14 au 19 février 2022)
Sous le patronage du Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Consommation locale, la Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce ...

PAGE 9

RAPPORT



Sécurité humaine

Le PNUD appelle à une plus grande solidarité transfrontalière

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a publié le 8 février dernier un nouveau rapport sur la sécurité humaine. La situation est alarmante. L'organisation propose des solutions pour y remédier.

PAGE 11

Mise en œuvre des réformes à fin décembre 2021

Le taux d'exécution physique s'élève à 80,02% et financière à 67,8%

La revue nationale des réformes à fin décembre 2021 s'est tenue le 4 janvier 2022 par vidéoconférence. Cette revue initiée par le ministère de l'Economie et des Finances a permis de faire le point sur l'état de mise en œuvre des réformes à fin décembre 2021 en vue de prendre des mesures pour renforcer le processus ...



Pour un retour à la normale au Mali

Le Togo intègre le Groupe de dialogue au niveau ministériel

Dans l'optique d'un retour à la normale tant sur le plan sécuritaire que sur le plan constitutionnel, le gouvernement du Mali vient de mettre en place un Groupe de dialogue au niveau ministériel afin de rapprocher les positions. Le Togo se réjouit de faire partie de ce groupe de dialogue.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Coronavirus : les populations togolaises expriment leur désir d'un retour à la normale

Ces derniers jours, la situation sanitaire liée au coronavirus semble s'améliorer au Togo. Beaucoup s'attendent logiquement à un retour à la normale. Surtout que dans le reste du monde, certains pays commencent par opérer ce retour à la normale. Mais, à quoi peut-on s'attendre dans les semaines à venir avec la gestion de cette pandémie dans notre pays ?

En mars prochain, cela fera exactement deux ans que le Togo a annoncé la découverte d'un premier cas de coronavirus sur son sol. Et depuis, plus rien n'a plus été comme avant. Mesures restrictives, décisions sanitaires importantes et sans précédent, vaccination etc... beaucoup d'eau a finalement coulé sous le pont. À ce jour, 13% de la population togolaise est complètement vaccinée. Il faut préciser qu'au niveau mondial, 54,1% de la population est complètement vaccinée. Même si les vaccins ne sont pas efficaces à 100%, ils permettent au moins de prévenir les formes graves et limitent les décès ...

PAGE 3

SUNU Bank

COMpte d'ÉPARGNE SÉLECT



Offrez-vous une épargne géante

Au-delà de **10.000.000**, épargnez désormais et profitez de **4.5%** d'intérêt.

www.sunu-group.com

+228 22 21 20 47

Retrouvez SUNUBankTG sur :





SOMMAIRE

Mali / Durée de la transition
L'opposition veut une transition de 9 mois et menace



P 4

Santé sexuelle et reproductive
Quelles sont les principales avancées en matière de
contraception masculine ?



P 10

Tourisme
Dr Kossi Lamadokou explore les potentialités des
sites touristiques de la Kara



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Oti Ouest : Les céréales au cœur de la réussite de dame ILOUKOU Mariam

Depuis des siècles, la constitution de stocks de céréales fait partie des stratégies pour affronter les périodes de disette. Aujourd'hui, ces stocks conservent leurs lettres de noblesse, même si la donne a changé. Car, désormais le stockage de céréales se fait principalement par des commerçants. Ces derniers disposent de l'information dont ils ont besoin pour acheter et vendre au moment opportun. Et le business marche. Installée à Gando dans l'OTI OUEST, c'est avec un crédit FNFI que dame ILOUKOU Mariam s'est lancée dans le stockage de céréales en 2016. Retour sur son histoire.

Les céréales représentent 50 % de l'apport calorique de la population. Sans approvisionnement en grains, il n'y a tout simplement pas de sécurité alimentaire. C'est de son plein gré qu'elle passe de la commercialisation des fruits pour la revente de céréales. Mais, elle n'avait pas les ressources nécessaires pour faire du stockage. « Au début, je ne pouvais pas faire du stockage. Je partais au marché acheter deux ou trois bassines de céréales et je revendais au bol. », confie-t-elle.

Elle n'avait donc pas la capacité d'exploiter tout le potentiel de son activité en raison du manque de capital. En effet, dès le début, son rêve était surtout de stocker des sacs de céréales. L'idée : s'approvisionner directement chez des agriculteurs, stocker et revendre au bon moment.

Ceci implique de s'assurer que les céréales ont été correctement récoltées, battues, séchées jusqu'au niveau d'humidité recommandé, triées et nettoyées pour ôter toute impureté. Puis placées dans des sacs pour stockage. Malgré sa volonté, elle n'arrivait pas à mobiliser le fonds qu'il lui fallait. Elle raconte : « J'ai frappé à toutes les portes, mais je n'ai pas pu avoir l'argent que je voulais. J'étais même découragée ».

Ce qui confirme que l'argent est au centre des préoccupations lorsqu'on se lance dans une AGR ou dans une aventure entrepreneuriale. Mais depuis 2014, avec le lancement officiel des activités du Fonds National de la Finance Inclusive FNFI, l'accès aux crédits est désormais facilité pour les femmes entrepreneurs et les hommes entrepreneurs. Il ne doit pas être un frein



Kangbeni Yendoupi

à la création, ou encore au développement d'une AGR.

C'est justement grâce au produit APSEF, Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) du FNFI et à ses économies, que dame ILOUKOU Mariam réussit à faire ses premiers stockages. Un avantage énorme pour toutes les parties. Son agriculteur fournisseur

jouit d'un marché plus sûr. Elle vend les céréales lorsque le prix est favorable. Les acheteurs disposent d'un approvisionnement plus fiable. Les coûts et le gaspillage sont diminués ; toutes les parties prenantes peuvent jouir d'un revenu plus élevé.

« Le plus grand changement dans ma vie depuis ces crédits FNFI est

que je suis financièrement indépendante. Auparavant, je devais attendre mon mari. Ce n'est plus le cas aujourd'hui », affirme-t-elle. Preuve que quand les femmes peuvent accéder aux ressources dont elles ont besoin pour développer leurs activités, leur réussite est bénéfique pour la famille et la communauté.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web : www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Au Togo par exemple, l'on annonce que le Centre hospitalier régional (CHR) Lomé-commune, dédié à la prise en charge des malades du coronavirus, enregistre actuellement une baisse considérable de ses effectifs. « A ce jour, nous n'avons plus qu'un seul patient non vacciné en soin et on espère en rester là. La décrue que nous avons observée se confirme et la vaccination

a montré son efficacité », a indiqué mercredi dernier le professeur-colonel Djibril Mohaman, premier responsable du Coordination nationale de la gestion de la riposte contre la Covid-19 (CNGR-Covid-19), au Togo.

On peut donc aujourd'hui envisager la levée totale des restrictions... Dans certains pays comme la France, le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur.

Et l'Etat de New York aux Etats-Unis d'Amérique est allé plus loin encore en rendant non obligatoire le port du masque en intérieur. Il est vrai que l'évolution de cette pandémie a toujours réservé des surprises. Il ne faudrait donc pas se précipiter pour prendre des décisions que l'on regrettera plus tard.

« Il y a toujours des décès dus à la Covid-19 », affirme le professeur-colonel

Djibril. Nos compatriotes expriment de plus en plus leur impatience pour un retour à la normale. Il faut franchement reconnaître que les gens sont fatigués. Il est vrai que ni la CNGR-Covid-19, ni le Conseil scientifique, ni le gouvernement, ne peuvent présager de la suite des événements et ne peuvent pas promettre un retour à la normale dans un avenir proche.

Toutefois, il est sans doute temps de commencer à se montrer un peu flexible. Par exemple, le contrôle de pass vaccinal au niveau des marchés n'est peut-être pas une bonne idée. Quoi qu'on dise, le virus n'a pas réussi à gagner vraiment du terrain sur le continent africain. C'est un paramètre dont il faut tenir compte dans l'évolution de la riposte dans notre pays.

Edem Dadzie

Secteur de la santé**La modernisation des infrastructures sanitaires est en marche**

Le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins, le professeur Moustafa Mijiyawa ; et la ministre déléguée en charge de l'Accès universel aux soins, Mamessilé Agba-Assih, ont entamé cette semaine la visite de plusieurs infrastructures sanitaires en construction à l'intérieur du pays. La modernisation des infrastructures sanitaires prend donc son envol.

Les deux ministres ont effectué une visite du suivi du chantier de construction du futur Centre des maladies infectieuses (CMI). Ce projet est né à la suite de l'avènement de la pandémie du coronavirus, qui a prouvé que nous ne sommes pas suffisamment préparés pour faire face à de grandes urgences de santé. Selon les Nations unies, il faut s'attendre à l'émergence de nouveaux virus dans les années à venir, à cause de la manière dont l'Homme gère la planète. Pendant ce

temps, l'on est loin d'avoir fini avec les coronavirus, la grippe aviaire, le virus Lassa, le virus Ebola etc...

Les Nations unies demandent à tous les pays de profiter des leçons apprises de la Covid-19 pour se préparer à faire face aux futures urgences de santé. Le Togo semble avoir compris le message. La construction du CMI a été annoncée en pleine pandémie du coronavirus, et l'on apprécie de constater que le chantier avance. Même si le Togo



Les ministres Agba-Assih (à gauche) et Mijiyawa (au milieu)

ne peut pas faire comme la Chine qui a construit un grand centre de prise en charge en quelques jours, le gouvernement doit veiller à ce que ce chantier ne s'éternise pas. Parce que cela est devenu une mode dans notre pays

de prolonger les délais d'exécution des travaux publics.

Les ministres Mijiyawa et Agba-Assih ont également effectué une visite de suivi sur le chantier de construction du futur

Centre de traitement des épidémies (CET) de Sarakawa. Le CET qui tiendra sur 1,5 hectares de superficie, permettra également de faire face aux grandes urgences de santé publique. Selon la ministre Agba-Assih, il s'agit d'une priorité pour le gouvernement. Pour finir, les deux membres du gouvernement ont visité le chantier de construction du Centre des spécialités médicales (CSM), du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Kara. Ces différents chantiers permettront le renforcement des capacités d'accueil, de disposer des infrastructures modernes pour des soins de qualité pour tous.

TM

Pour un retour à la normale au Mali**Le Togo intègre le Groupe de dialogue au niveau ministériel**

Dans l'optique d'un retour à la normale tant sur le plan sécuritaire que sur le plan constitutionnel, le gouvernement du Mali vient de mettre en place un Groupe de dialogue au niveau ministériel afin de rapprocher les positions. Le Togo se réjouit de faire partie de ce groupe de dialogue.

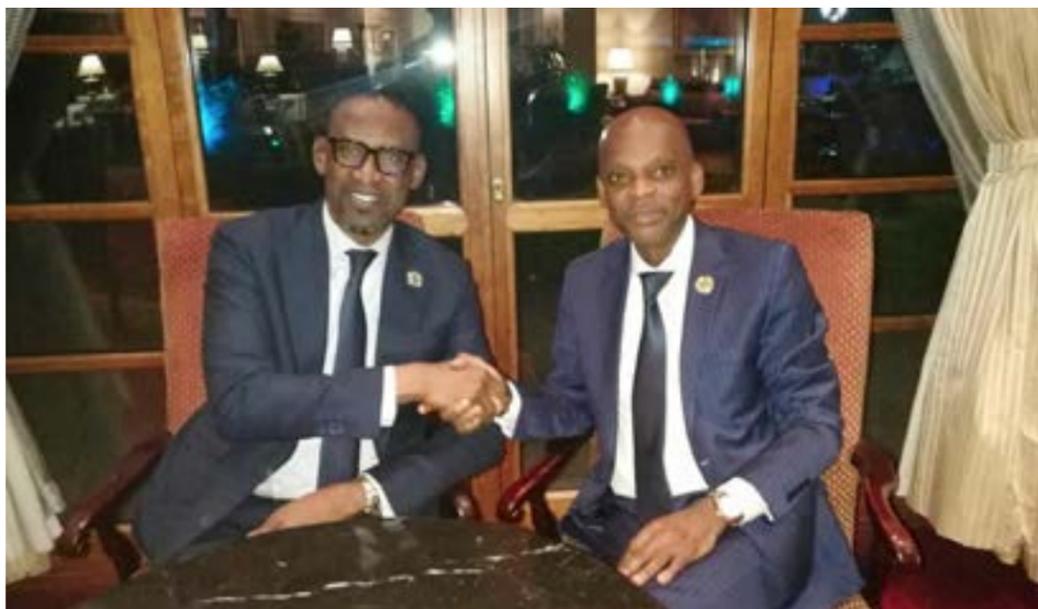
Dimanche dernier, à l'occasion du sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abéba en Ethiopie, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'étranger, le professeur Robert Dussey et son homologue malien, Abdoulaye Diop ont eu une rencontre.

recherche d'un compromis prenant en compte les aspirations des Maliens et les préoccupations de la communauté internationale », avait indiqué l'ambassadeur Abdoulaye diop.

« Nous sommes à vos côtés par le dialogue pour le développement, la paix et la stabilité du Mali et du Sahel », avait pour sa part affirmé le professeur Dussey.

« Échanges fraternels et convergence de vues avec le ministre des Affaires étrangères du Togo, professeur Robert Dussey sur les voies de sortie de crise au Mali par le dialogue et la

Quelques jours après, soit le mercredi 9 février 2022, le gouvernement malien publie un communiqué dans lequel on note la mise



Abdoulaye Diop (à gauche) et Robert Dussey (à droite), dimanche dernier à Addis-Abéba

en place d'un cadre de dialogue impliquant toutes les parties prenantes à la crise en cours. Et comme on pouvait s'y attendre, le Togo fait partie du Groupe de dialogue au niveau

ministériel dont la réunion inaugurale a eu lieu le mardi 8 février 2022. Le Togo accueille favorablement cette initiative.

« Félicitations au

gouvernement du Mali pour cette initiative qui facilitera la sortie de crises. Le Togo se réjouit d'être membre de ce groupe de dialogue », a écrit le ministre Dussey.

La rédaction

Centrafrique

Le nouveau Premier ministre Moloua reconduit tous les ministres

Alors que le Premier ministre Félix Moloua a pris ses fonctions le mercredi 9 février, tous les ministres du gouvernement sont tous reconduits. Le chef du gouvernement occupe également la fonction de ministre d'État au Plan et à l'Économie. Disposera-t-il d'une plus grande marge de manœuvre que son prédécesseur démissionnaire pour relever les défis qu'affronte le pays? À Bangui, nombreux sont ceux qui en doutent et misent plutôt sur la continuité.

Très familier des bailleurs de fonds, rassurés par son profil de technocrate, Félix Moloua ne devrait pas avoir de mal à obtenir les décaissements escomptés face aux défis économiques.

Quant aux tensions politiques au sein du parti au pouvoir, ce membre fondateur du MCU ne fait pas figure de concurrent direct face aux caciques : on le décrit plutôt comme un



Félix Moloua, nouveau Premier ministre centrafricain

« exécutant discret ». Peu de bouleversement à prévoir donc avec ce nouveau

gouvernement, qui reconduit exactement la même équipe, au moins jusqu'aux résultats

du dialogue républicain, estime un observateur. Ce dialogue, censé mettre un terme à la crise et promis de longue date par le chef de l'État, n'a toujours pas débuté.

« C'est là que les vraies questions - sécurité et gouvernance - seront abordées », prédit l'opposant Me Nicolas Tiangaye.

Reste que selon l'ONU la population subit actuellement la plus importante crise humanitaire depuis la dernière guerre civile.

Rfi.fr

Mali / Durée de la transition

L'opposition veut une transition de 9 mois et menace

Après des jours de réflexions, le cadre des partis de l'opposition malienne a sorti ses propositions de sortie de crise. Pour elle, il n'est pas question que la transition dure plus de 9 mois. D'ailleurs, elle propose un nouveau Conseil national de transition et le remplacement de l'actuel Premier ministre Choguel Maïga, jugé trop clivant selon elle.



L'opposant Mahmoud Dicko

Pour une transition réussie au Mali, le Cadre des partis de l'opposition estime qu'un rapide retour à l'ordre constitutionnel est l'élément important. Alors que l'Union africaine avait proposé 16 mois par rapport aux 4 années supplémentaires annoncés par Assimi Goïta et sa bande, le Cadre des grands partis politiques maliens propose 9 mois, durée jugée raisonnable pour mettre en œuvre les réformes les plus urgentes, comme « l'adoption d'une nouvelle loi électorale consensuelle ». Ces partis d'opposition demandent également la mise en place « d'une nouvelle transition avec un gouvernement de mission conduit par un Premier ministre neutre ». Choguel Maïga étant jugé, au bas mot, trop clivant.

L'actuel Conseil national de transition devrait également céder sa place à une nouvelle équipe afin de s'assurer de la mise en œuvre de la charte de transition originelle qui avait fixé un retour à l'ordre constitutionnel au plus tard au 25 mars 2022. D'ailleurs, pour ce regroupement de partis politiques de l'opposition, après cette date, il ne reconnaîtra plus les actuelles autorités.

Toutes ces décisions ont été annoncées le mercredi 9 février 2022 après des journées de travaux au cours desquelles les débats ont été parfois très houleux.

T.M.

Burkina Faso / Procès Sankara

Chapelet des condamnations, Blaise Compaoré se taille la part du lion

Débuté en octobre de l'année 2021, le procès historique de l'assassinat de l'ancien président Thomas Sankara a connu une évolution avec les réquisitions. Si le général Gilbert Diendéré est condamné à 20 ans de prison, alors qu'il purge une autre peine relative à la tentative de putsch de 2015, l'ancien président Blaise Compaoré pourrait prendre jusqu'à 30 ans de prison ferme.

Suspendu après le coup d'État militaire du 24 janvier, le procès avait repris le 2 février avec les plaidoiries des parties civiles qui se sont achevées lundi. En attendant la plaidoirie des avocats de la défense le 1er mars 2022 prochain, le parquet a requis 30 ans de prison ferme, le mardi 8 février 2022 contre Blaise Compaoré, accusé d'être le principal commanditaire de l'assassinat de son prédécesseur Thomas Sankara, tué avec douze de ses compagnons lors d'un coup d'État le 15 octobre 1987.

Ensemble avec son ancien commandant de sa garde rapprochée Hyacinthe Kafando, ils sont accusés « d'attentat à la sûreté de l'État », de « recel de cadavre » et de « complicité d'assassinat ». A la demande des avocats de la défense qui doivent désormais plaider, le procès a été suspendu mardi jusqu'au 1er mars.

Les autres accusés s'en sortent avec des peines d'emprisonnement moins grandes, qui vont de 3 à 20 ans. 3 d'entre eux pourraient être acquittés pour « faits non constitués » et 2 autres seront libérés pour prescription.

« Après quatre mois de débat, c'est un sentiment



Blaise Compaoré

de soulagement qui anime les familles », a indiqué Me Prosper Farama, l'avocat de la famille Sankara. « Hélas, au cours de ce procès, aucun accusé n'a avoué, ne s'est repenti. Personne ! Nous demandons au tribunal de rendre justice aux familles. Nous ne voulons pas une vengeance, nous demandons simplement la

justice », a-t-il ajouté.

Chassé du pouvoir par la rue en 2014, Blaise Compaoré vit depuis en Côte d'Ivoire et est le grand absent de ce procès, ses avocats ayant dénoncé « un tribunal d'exception ». Il a toujours nié toute implication dans les événements du 15 octobre 1987.

T.M.

DIRECT AGENCE
agence conseil en communication

Vous êtes un annonceur, un privé, une agence conseil en communication ou un homme d'affaires? Vous avez besoin d'une communication dans le journal **Togo Matin**?

Contactez notre régie exclusive
DIRECT AGENCE
Rue 132, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjolé
(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Mise en œuvre des réformes à fin décembre 2021

Le taux d'exécution physique s'élève à 80,02% et financière à 67,8%

La revue nationale des réformes à fin décembre 2021 s'est tenue le 4 janvier 2022 par vidéoconférence. Cette revue initiée par le ministère de l'Economie et des Finances a permis de faire le point sur l'état de mise en œuvre des réformes à fin décembre 2021 en vue de prendre des mesures pour renforcer le processus au cours des prochaines années.

Une centaine de participants provenant des représentants des institutions de la République, des cadres de l'administration publique, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers ont pris part à cette revue.

Le taux d'exécution physique des réformes s'élève à 80,02% et le taux d'exécution financière à 67,8%.

Réformes prioritaires de la feuille de route

S'agissant de l'état de mise en œuvre des 6 réformes prioritaires de la feuille de route gouvernementale Togo 2025, la réforme de la politique foncière agricole permet de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois. A cet effet, les travaux de cartographie sont en cours avec le recrutement d'un cabinet. Aussi, 76 zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) soit 7 600 ha ont été consolidées sur la cible annuelle de 80 ZAAP. Le ministère chargé de l'agriculture a également mis en place une commission pour l'élaboration d'un avant-projet de loi relatif à la réforme-agro foncière. Une collecte de données auprès des acteurs locaux est également effectuée.

La réforme de la réglementation numérique permettra de mettre en œuvre le cadre juridique nécessaire au développement des projets prioritaires initiés par le gouvernement et de créer un cadre attractif pour le développement d'usages innovants, comme le paiement mobile. En termes de réalisations, les principaux ajustements à apporter au cadre légal et réglementaire existant en matière de transactions électroniques ont été identifiés ainsi que les dispositions légales et réglementaires manquantes et prévues par les textes existants à adopter. Un décret a été pris pour mettre en place l'Agence Togo digital (ATD). Cette structure est chargée d'appuyer la mise en œuvre des projets digitaux. Un processus est en cours pour digitaliser 3 services publics à savoir les demandes de visa, de passeport et de raccordement à l'électricité.

Concernant la modernisation du code du travail, la réforme a pour finalité d'améliorer les conditions de travail de la population. Le projet de code a été adopté le 18 juin 2021. La Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) est rendue opérationnelle le 06 juin 2021. Un groupe de travail a été mis en place pour élaborer 67 textes réglementaires déjà identifiés



Vue partielle des participants

et découlant du nouveau code. Pour le renforcement des mécanismes d'appui aux TPME, la réforme permet de définir et de mettre en œuvre des plans d'accompagnement aux Très petites et moyennes entreprises à travers la facilitation de l'accès au financement et au foncier. Dans le cadre de cette réforme, le décret portant approbation de la charte des TPME a été adopté le 25 août 2021 et les échanges directs et indirects seront également menés avec les TPME afin d'identifier leurs réels besoins. Les différents projets et programmes d'accompagnement des TPME existants seront analysés afin d'identifier les forces et faiblesses et de proposer des améliorations.

Concernant la décentralisation de l'Etat, il s'agit de rapprocher l'administration centrale des administrés. Les principales réalisations sont notamment l'adoption de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales le 11 octobre 2021, l'adoption de la loi relative au cadre institutionnel permanent pour la formation

continue des acteurs locaux, l'organisation d'une séance de concertation nationale entre acteurs politiques en prélude à l'organisation des élections régionales, la mise en place de l'Agence nationale de la formation des collectivités territoriales.

La réforme de la législation environnementale permet de mettre en œuvre le cadre juridique nécessaire à une protection renforcée de l'environnement et crée un cadre attractif pour le développement de la mobilité verte et de l'économie bleue. A cet effet, un document de politique forestière a été élaboré et validé aux plans régional et national en décembre 2021. Un projet de décret relatif à la politique forestière a été élaboré pour transmission au secrétariat général du gouvernement. Une commission des textes a été mise en place pour conduire les activités avec les sectoriels dans le cadre de la révision de la loi portant code forestier et la loi-cadre sur l'environnement. Par ailleurs, une revue documentaire a été

réalisée en décembre 2021 pour faire l'état des lieux des textes en matière de l'environnement.

Réformes opérationnelles

Les principales réformes opérationnelles réalisées en 2021 sont notamment : le démarrage de l'exécution du budget de l'Etat en mode programme à partir de janvier 2021; la digitalisation du processus de délivrance du casier judiciaire; l'élaboration et la publication du 1er rapport d'évaluation des dépenses fiscales pour l'année 2019 et celle de 2020 qui a accompagné le projet de loi de finances 2022 à l'Assemblée nationale; l'adoption des projets de loi de règlement des budgets, gestions 2016, 2017, 2018 et 2019 par l'Assemblée Nationale; la publication sur le site www.togoreforme.com du document de déclaration des risques budgétaires de l'exercice 2021 ainsi que celui de la période 2022-2024 qui a accompagné le projet de loi de finances 2022; la relecture des textes relatifs aux comptes d'affectation spéciale et l'élaboration d'un projet de décret portant principes généraux des comptes d'affectation spéciale. Il y a aussi l'adoption des lois relatives aux contrats de Partenariat public-privé (PPP) et aux marchés publics par l'Assemblée nationale; l'adoption des lois organiques relatives à l'organisation, aux attributions et fonctionnement de la cour des comptes et des cours régionales des comptes et au statut des magistrats de cette institution.

Félix Tagba

Investisseurs & Partenaires (I&P)

Lomé Business School, premier bénéficiaire au Togo

Lomé Business School (LBS) est la première entreprise qui bénéficie du financement d'Investisseurs & Partenaires (I&P) au Togo. Ce fonds d'investissement permet d'accompagner les start-ups et petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'ouest.

L'appui du programme Investisseurs & Partenaires vient à point nommé pour Lomé Business School.

« Depuis une trentaine d'années, l'enseignement supérieur privé au Togo fait du chemin et participe au développement socio-économique du pays. Notre modèle repose sur la formation par des experts nationaux et internationaux et l'accompagnement personnalisé, ainsi que des stages pratiques en entreprise chaque année et l'entrepreneuriat étudiant pour garantir 100% d'insertion professionnelle. Nous mettons

également l'accent sur l'accès au digital et aux équipements technologiques à tous les étudiants, l'ouverture à l'international et aux échanges académiques avec des écoles de commerce européennes», a indiqué l'ingénieur en télécommunication et cofondateur de LBS, Fulgence Amani.

Cet appui intervient dans le cadre d'I&P Accélération au Sahel, un programme d'accompagnement qui s'adresse aux start-ups et Petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'ouest. L'objectif principal

est de leur donner accès aux financements et aux compétences nécessaires pour favoriser leur développement et participer à la création d'emplois décents et pérennes dans la sous-région.

50 entreprises sont financées par le programme et 10 incubateurs sont accompagnés à ce jour. Le programme est composé de trois volets complémentaires pour répondre aux problématiques de financement auxquelles sont confrontées les start-ups et petites entreprises en cours de formalisation.

Le premier qui est un volet financier propose des financements d'amorçage (entre 2 millions FCFA et 40 millions FCFA) sous forme d'avances remboursables aux entreprises pour assurer leur développement et les préparer

à un futur investissement (crédit, investissement en capital, etc.)

Le deuxième volet qui concerne l'assistance technique fournit des missions d'assistance technique au sein des entreprises pour renforcer leurs capacités et compétences.

Le troisième volet est le renforcement de l'écosystème. Le programme s'adresse également aux structures d'appui à l'entrepreneuriat (incubateurs, accélérateurs, start-ups studios, etc.) qui accompagnent au quotidien les entrepreneurs en renforçant, à travers des formations, leurs compétences financières et leur capacité à lever des fonds. Le programme est financé par l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence

pour l'Afrique.

« Nous nous réjouissons du lancement des opérations du programme I&P Accélération au Sahel au Togo avec le financement de la première entreprise dans le secteur de la formation professionnelle. C'est un bon début pour la mise en œuvre de ce programme, financé par l'UE à hauteur de 15 millions d'euros dans le but de soutenir des petites entreprises à fort potentiel de croissance et de création d'emplois. C'est une ambition que l'UE partage avec le gouvernement togolais en ligne avec sa feuille de route 2025 en appui aux TPME - véritable force de l'économie du pays», a indiqué l'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, Joaquín Tasso Vilallonga.

Félix T.

Pollution au Togo

Uriner sur la voie publique est-il devenu une habitude pour les Togolais ?

Le jeune Salim Moussa ne sait pas si c'était bien ou mauvais d'inonder d'urine les murs de son quartier Hédzranawoé. L'adolescent surpris lors de sa sale besogne au pied d'un mur où il était bel et bien inscrit "Interdit d'uriner, amende 5000 FCFA", nous confie plus tard qu'il a gardé les habitudes de son père ainsi que de ses cousins. « Cet acte aussi incivique qu'insalubre est contagieux tout comme la peste », a déclaré un habitant du même quartier. Uriner en public ne gêne plus nombre de Togolais, que ce soit à Lomé, à Kara ou ailleurs, dans d'autres villes du Togo. Sans doute parce que les latrines publiques sont rares, voire inexistantes. On se soulage dans la rue, à la plage... Et même comme le petit Moussa contre les murs des maisons.



Des citoyens togolais urinent en pleine ville dans les caniveaux

À Lomé, capitale du Togo, la ville et ses périphéries sentent l'urine. Se soulager en public se banalise. On ne se gêne plus d'uriner devant les gens, peu importe l'heure ou l'endroit ! À chaque coin de rue, les odeurs d'urines et d'excréments accompagnées de mouches vous accueillent. Dans la capitale togolaise, l'autorité est témoin impuissant de l'enracinement de cette mauvaise habitude. Elle n'ose rien faire. Il devient totalement ordinaire que le chef de quartier s'arrête lui-même pour se « soulager » au coin de la rue, derrière un arbre. Dommage

que les mairies ne prennent pas sérieusement ce phénomène.

Pareil pour ce chauffeur qui fait un arrêt le long de la route, descend et « pisse » sur le mur d'à côté. Dans les parkings, il est difficile d'avalier son pain à certains endroits, à cause des puanteurs. Sur les pneus de leurs véhicules, les chauffeurs et convoyeurs se soulagent. Comme si cela ne suffisait pas, l'autorité en charge de la sécurité et responsable coercitive des actes inciviques (les policiers) le fait aussi, personne ne peut accuser l'autre d'atteinte à la pudeur.

Des problèmes sanitaires et environnementaux

Selon les statistiques, l'humanité produirait au quotidien jusqu'à 7 millions de litres d'urine. Pas de quoi paniquer, on parle d'un nouvel "or vert". Les scientifiques savent tirer profit de tout, mais pas au Togo. L'urine est réputée, porteuse de beaucoup de vertus : bonne source d'énergie, engrais organique ou mieux encore : médicament. Mais elle est aussi porteuse de plus de

3000 composants chimiques. Selon Prosper Sékdja Samon, doctorant en sociologie de l'environnement à l'Université de Lomé (UL), l'urine étant l'un des liquides biologiques produits par les animaux, incluant les humains, elle constitue la plus grande part des déchets liquides du métabolisme de l'organisme des vertébrés.

« L'envie d'uriner peut



Des interdictions pour décourager les actes inciviques

surprendre, dit-on, mais de plus en plus, on constate surtout en partant de l'exemple de Lomé que les hommes et les femmes s'adonnent à cette pratique, qui est du moins peu recommandable », lance-t-il, avant de préciser qu'environ 13% de la population mondiale urine en public. Selon le sociologue de l'environnement, il suffit de regarder les murs bardés des inscriptions : « Défense d'uriner sur le long du mur » ; « interdit de pisser ici, amende 5000 » qui sont légion à Lomé pour se convaincre de l'ampleur du phénomène et de l'exaspération des riverains de ces zones transformées en « toilettes d'occasion ».

Quoique les zones rurales soient les plus exposées, Lomé enregistre bon nombre de ses habitants qui se soulagent dans les coins de rues, sur des terrains vides, le long des voies, dans les caniveaux, et autres endroits aussi impropres qu'incommodes. Sur le plan environnemental, avec sa forte teneur en ammoniac, M. Prosper Samon indique que l'urine cause des préjudices aussi bien au couvert végétal qu'à la souche

du sol. Si des études sérieuses dans ce sens ne sont pas encore arrivées à démontrer son impact sur la nappe phréatique, son influence n'est pas tout de même à occulter.

Sur le plan confort, cette pratique est dégradante du fait que celui qui s'y adonne, est obligé d'adopter des postures malsaines, puisqu'aucune règle d'hygiène n'est observée (avoir les dernières gouttes d'urine sur ses chaussures, voire sur les mains, ne pas se laver les mains après, etc.) ; de même que l'odeur qui s'échappe du lieu est totalement handicapante, contribuant ainsi à une pollution atmosphérique. Sur le plan sanitaire, cette pratique expose l'individu aux différentes maladies que l'air ambiant draine et qui peuvent causer un réel préjudice à son organisme. Le risque d'uriner sur des cultures qui peuvent se retrouver dans les plats plus tard avec leurs lots de contamination aussi n'est pas à oublier. De loin, c'est une pratique qui non seulement avilit celui qui le fait, mais l'expose ainsi que l'entourage à des risques de maladies.

Des solutions ?

La nécessité d'un changement de comportement est essentielle et cela passe par une prise de conscience individuelle et une observation éco citoyenne collective. Afin de venir à bout de ce phénomène, un certain nombre de mesures

doivent être prises. Le projet « Sdal » mis en place par un certain nombre d'ONG au Togo, notamment Børnefonden, a contribué à sa façon à lutter contre cette pratique. Mais du chemin reste encore à parcourir. L'État togolais se doit



Des élèves urinant le long de la clôture de l'école

de prendre des mesures idoines pour assainir l'environnement. Cela passe essentiellement par la construction de latrines publiques en nombre suffisant.

Interrogé, le chargé des prestations de l'Anasap, M. Akpama, indique que l'institut de salubrité publique joue un rôle important dans le revêtement de la belle image de Lomé mais concernant l'urine sur les lieux publics par des concitoyens non écoresponsables, il est impérieux que des toilettes publiques soient construites dans toutes les artères du pays.

Et à la question que c'est coûteux, il dit qu'il a un prix à payer pour y remédier à ces actes qui en plus de polluer les

nappes phréatiques salissent la ville de Lomé et le Togo en général. Et de conseiller « pour les latrines publiques, il faut que les usagers utilisent du papier lotus pour nettoyer les toilettes pourvues de cuvette. Si c'est une toilette simple, ils doivent prendre des précautions pour ne pas trimbaler les organes génitaux sur des parties sales.

Pour Edem D'almeida, le directeur général d'Africa Global Recycling, pour mettre fin à cet acte d'incivisme il va falloir faire recours à la brimade.

« Mettre fin, au fait d'uriner en public au Togo, doit constituer un délit. Il faut que cela soit inscrit dans la loi et que cela devienne punissable. Elle agit sur nos nappes phréatiques. Certes on

parle de manque de latrines mais chacun doit pouvoir prendre ses responsabilités et penser à mettre fin à ce problème d'ordre environnemental et sanitaire », déplore-t-il. Entre autres, former et informer les populations sur les dangers liés à cette pratique par le truchement des médias et autres affiches publicitaires, renforcer les capacités des structures étatiques qui ont en charge l'hygiène et l'assainissement, impliquer au plus haut point les Organisations

pratiques de sorte à inciter et encourager les populations.

A ce propos, la loi N°2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique de la République togolaise définit les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population notamment en son article 4. L'État, ne pouvant pas faire le gendarme derrière tous les Togolais, il revient à la population de se conformer aux règles qui sous-tendent la protection



Interdiction d'uriner à la devanture de la cathédrale de Lomé

de la société civile (OSC) qui ont pour mission la santé et l'assainissement, augmenter les investissements en faveur de cette lutte, mettre un point d'honneur sur des méthodes punitives de ceux qui la pratiquent de sorte à raisonner les contrevenants, faire une capitalisation des bonnes

de l'environnement afin de contribuer au développement du pays en adoptant des gestes écoresponsables. Cela fait partie des luttes à mener afin d'améliorer l'assainissement à l'échelle nationale et mondiale.

Attipoe Edem Kodjo
Source : Vert Togo

Pack BUSINESS
Pour grandir

offre BUSINESS

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boa.togo.com

STOP COVID-19

NB: C'est à cause de M. BOUKARI Komi dont le domicile est inconnu de dame SEMALON Akossiwa née Akakpo que l'ordonnance N° 4684/2021 a été prise. Prière à toute personne de tenir informer sieur BOUKARI Komi qu'il doit relever appel du jugement N° 1101 / 2021 du 12 Août 2021 rendu par le tribunal de première instance de Lomé.

SIGNIFICATION DU JUGEMENT N°210/2021 DU 26/02/2021

1er ORIGINAL

Le 26 février 2021 à 9 heures 15 minutes.

A la requête de Dame SEMALON Akossiwa née AKAKPO représentée par AGOUDAVI Apéfa, tel : 90978234 ; demeurant et domiciliée à Lomé ;

Nous avons

SIGNIFIE ET LAISSE A :

Sieur TETEKPOE Foli Emmanuel, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à :

Sieur TETEKPOE Dossèh, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

Sieur BOUKARI Komi, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

Sieur AFATSAO Komi, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

Dame VIDEGLA Jeanne, assistée de Maître Joseph Komla AKPOSSOGNA, Avocat à la Cour, son conseil, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à :

Sieur AMORIN Pafio, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

COPIE

Du jugement N° 1101/2021 du 12 Août 2021 rendu par le tribunal de première instance de première classe de Lomé, dans les termes ci-après :

DISPOSITIF DU JUGEMENT

« PARCES MOTIFS »

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard du requérant, par défaut à l'égard des requis, en matière civile immobilière et en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit la requérante en son action recevable ;

AU FOND

- Constate que les reçus en vertu desquels les requis revendiquent la propriété de la parcelle litigieuse recèlent des insuffisances et contradictions
- Les écarte, en conséquence, des débats ;
- Confirme le droit de propriété de la requérante SEMALON Akossiwa née AKAKPO sur la parcelle N°14bis d'une contenance de 03ares 50ca limitée au nord par le lot N°13, au sud par une rue de 24m, à l'est par le lot N°16 et à l'ouest par le lot N°12 ;
- Ordonne à monsieur le Conservateur de la propriété foncière de muter le plan visé en faveur des requis monsieur et madame TETEKPOE Foli Emmanuel, au nom de la requérante SEMALON Akossiwa née AKAKPO sur la parcelle sus-visée ;
- Ordonne en outre l'expulsion des requis ainsi que de toute personne de leur chef de la parcelle en cause ;
- Ordonne par ailleurs, la démolition de toutes constructions érigées du chef des requis sur l'immeuble litigieux ;
- Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant toutes voies de recours et sans caution
- Condamne les requis aux entiers dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, en son audience publique des vacances du vendredi treize août deux mille vingt et un (13/08/2021) à laquelle siègent Monsieur ABITOR Koffi, Juge dudit Tribunal, PRESIDENT, assisté de Maître N'KODODOBA Adzo Bagora, GREFFIERE, en présence de Monsieur POYODI Essolissam, PROCUREUR de la République

Et ont signé le Président et le Greffier. /

SOUS TOUTES RESERVES

A CE QU'ILS N'EN IGNORENT

Et nous leur avons étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant du jugement N° 1101/2021 du 12 Août 2021 rendu par le tribunal de première instance de première classe de

Lomé que celle du présent exploit dont le coût est de 35 000 F CFA.

L'HUISSIER



REQUETE AUX FINS DESIGNATIONS D'ORIGINE DE PRESSE

A Monsieur le président du tribunal de première instance de Lomé.

Dame SEMALON Akossiwa née AKAPKO demeurant et domiciliée à Lomé.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Qu'elle est propriétaire par voie d'achat d'une parcelle de terrain urbain de contenance 03ares 50ca auprès de sieur AFATSAO Komi le 06 Avril 2013 (pièce N°1) qui détient sur ladite parcelle un plan visé pour l'avoir acquise lui aussi par voie d'achat auprès de dame AMORIN Patricia le 09 Octobre 1995 ; Que pour muter les plans visés de son vendeur AFATSAO Komi en son nom, elle découvre auprès des services compétents du cadastre l'existence de plan visé sur sa parcelle au nom d'un certain BOUKARI Komi qui aurait pour vendeur sieur TETTEKPOE Dossèh ;

Qu'au cours de la signification de l'exploit introductif d'instance au requis TETTEKPOE Dossèh, ce dernier reconnaît avoir vendu la parcelle à sieur BOUKARI Komi sur ordre de ses neveux puisque son frère aîné TETTEKPOE Foli Emmanuel et son épouse l'avaient acquise auprès d'une certaine Kuyé AKITANI le 23 Octobre 1985 ; (pièce N°2)

Qu'à l'analyse de la pièce N°2, il n'est nullement mentionné le numéro du lot acheté par le couple TETTEKPOE Foli Emmanuel sans oublier l'inexistence de mandat au profit de sieur TETTEKPOE Dossèh aux fins d'aliénation de la parcelle en cause ;

La signification de l'acte d'assignation du nommé BOUKARI Komi a été reçu par le co-requis TETTEKPOE Dossèh ;

Que le procès a eu lieu et seule la requise VIDEGLA Jeanne s'est faite assister de Maître AKPOSSOGNA avocat à la cour ;

Qu'au cours de la signification du jugement N°1101/2021 du 13 Août 2021 rendu par le tribunal de première instance de Lomé (pièce N°3), dame VIDEGLA Jeanne l'a reçu pour elle-même et pour ses co-requis AFATSAO Komi et AMORIN Pafio, le requis TETTEKPOE Dossèh a refusé cette fois-ci de recevoir l'acte dans une violence verbale à couper le souffle mais pourtant l'acte lui a été délaissé, ce

faisant l'huissier instrumentaire ne pouvant plus lui délaissier légalement celui de BOUKARI Komi comme ce fut le cas pour la signification de l'acte introductif d'instance ;

Que l'acte a été affiché à l'auditorium du tribunal de première instance de Lomé suivant les dispositions de l'article 58 du code de procédure civile ;

Qu'il reste à présent la publication de la signification dudit jugement dans un organe de Presse.

Respectueuse requête présentée ce jour.....

SEMALON Akossiwa née AKAKPO

Ordonnance N° 4684/2021

Nous, **Kossi KUTUHUN**, président du tribunal de première instance de Lomé ;

- Vu la requête qui précède ;
- Vu les motifs y exposés,
- Vu les pièces jointes ;
- Vu les dispositions des articles 58 et 163 du code de procédure civile

En conséquence,

Ordonnons la publication de la signification du jugement N°1101/2021 du 13 Août 2021 rendu par le tribunal de première instance de Lomé dans l'organe de presse **TOGOMATIN** ;

Ordonnons l'exécution provisoire sur minute de la présente ordonnance et disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés

Fait en notre cabinet à Lomé, le 3 DEC 2021

Le Président du tribunal de Lomé



Kossi KUTUHUN



COMMUNIQUE DE PRESSE
(Pour publication immédiate)

JOURNEES PORTES OUVERTES

SOCIETE D'EXPLOITATION DU GUICHET UNIQUE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR AU TOGO (SEGUCE TOGO)

(Lomé, du 14 au 19 février 2022)

Sous le patronage du Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Consommation locale, la Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo (SEGUCE Togo) a le plaisir d'informer le public, et plus particulièrement :

- les acteurs de la communauté du commerce extérieur ;
- les opérateurs économiques ;
- les importateurs et les exportateurs ;
- les banques ;
- les étudiants ;
- etc.

du déroulement des Journées Portes Ouvertes de la SEGUCE Togo du 14 au 19 février 2022 dans les locaux du siège de ladite Société de 08H 30 à 17H 30.

**THEME : Le GUICHET UNIQUE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR :
Une plateforme sécurisée et dématérialisée au service des acteurs
du commerce extérieur.**

La cérémonie d'ouverture de ces Journées Portes Ouvertes se tiendra le mardi 15 février 2022 à 08H 30.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à la SEGUCE Togo :

- Par téléphone au 22 20 69 20 ou au 22 23 90 00 ;
- Par e-mail : support@segucetogo.tg ;
- Au siège de la SEGUCE Togo, rue Gbaga, quartier Ablogamé, Lomé.

Le Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Consommation locale et la SEGUCE Togo vous remercient pour votre bonne compréhension.

Visitez le site de la SEGUCE Togo au : www.segucetogo.tg

Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo

Rue Gbaga - Quartier Ablogame
BP 2024 - Lomé
République du Togo
www.segucetogo.tg

Tel : +228 22 23 90 00
+ 228 22 20 69 20

Santé sexuelle et reproductive

Quelles sont les principales avancées en matière de contraception masculine ?

Pendant longtemps, en dehors du préservatif masculin communément appelé Condom, la plupart des méthodes contraceptives étaient orientées vers les femmes. Mais, depuis un moment, l'on parle de plus en plus des moyens de rendre un homme infécond, médicalement parlant et sur la base du consentement libre éclairé. Toutefois, à ce jour, de quelles avancées dispose-t-on exactement en matière de contraceptifs masculins ?



Fabrication du slip chauffant

Le préservatif

On ne le présente plus, mais il reste l'un des moyens de contraception les plus avantageux. Effectivement, en plus d'être relativement sûr, il a aussi pour avantage d'être le seul contraceptif à protéger des Infections sexuellement transmissibles (IST).

La contraception masculine thermique (slip chauffant)

Avec un indice de Pearl estimé à 0,5%, cette méthode a pour avantage d'être très efficace et réversible. Comment cela marche ? C'est une bonne vieille recette de grand-mère remise au goût du jour : le slip chauffant. L'objectif est d'élever quotidiennement la température des testicules d'environ 2 °C. En effet, en temps normal, la température testiculaire est 2 à 4 °C en dessous de la température corporelle. Si ce différentiel n'est pas respecté, la spermatogenèse est entravée. Ainsi, le fait d'augmenter la température va inhiber les spermatozoïdes et les rendre inefficaces (sans pour autant affecter les cellules souches).

En pratique ? Il faut porter un slip spécialisé pendant 15 h par tranche de 24. Ce slip dispose d'un trou par lequel on fait sortir le pénis et la peau des bourses de façon à ce que les testicules se positionnent plus près

du corps. Cela va entraîner une augmentation de la température des testicules. « Même si l'on manque de recul, c'est une méthode qui fonctionne très bien. Si l'on supporte le slip spécialisé, je le recommande largement. » Et bonne nouvelle : selon le site Contraception Masculine, « Il est plus facile de s'habituer à porter ce sous-vêtement qu'une paire de lunettes. Une courte période d'adaptation est nécessaire, mais en trois ou quatre jours, il devient difficile de sentir si les testicules sont en position haute ou basse. »

Une vasectomie chirurgicale

C'est une opération de stérilisation qui consiste à couper les canaux déférents qui permettent aux spermatozoïdes d'atteindre le pénis. C'est une méthode on ne peut plus efficace, mais dite irréversible. En effet, sa réversibilité est très complexe, sinon impossible : « J'ai tenté ça pour un couple que j'avais vasectomié 10 ans auparavant et cela n'a pas fonctionné. C'est très compliqué et, souvent, les canaux sont trop courts pour être recollés ». « Lorsque l'on fait une vasectomie, on est tenu de cryogéniser une partie de son sperme, donc l'homme pourra toujours avoir des enfants après une vasectomie, mais le plus souvent par voie artificielle. »

Comment ça fonctionne ?

« Après la vasectomie, les glandes séminales et la prostate continuent à produire la même quantité de liquide spermatique ; ainsi au moment de



Une vasectomie chirurgicale

l'éjaculation le même volume de liquide est émis, mais ce liquide ne contient plus de spermatozoïdes, c'est la seule différence. Quant aux testicules, ils continuent à produire des spermatozoïdes qui seront naturellement détruits par l'organisme au niveau des bourses, comme c'est le cas pour un homme non vasectomisé en période d'abstinence sexuelle. »

En pratique ? « C'est une opération bénigne qui se réalise sous anesthésie générale légère (neuranalgésie) en ambulatoire (entrée le matin à la clinique et sortie le soir). La vasectomie consiste à pratiquer 2 petites incisions dans les bourses pour atteindre les canaux déférents. Les suites sont habituellement simples et le travail peut être repris 48 heures après l'intervention. »

Le retrait, une méthode naturelle de contraception

La méthode du retrait consiste à ce que l'homme se retire juste avant la jouissance de façon à éjaculer en dehors du vagin de sa partenaire. Cette méthode « naturelle » est très décevante d'un point de vue efficacité puisqu'elle est à l'origine de 25% de grossesses non désirées.

Quelles sont les méthodes de contraception masculines en développement ou non autorisées ?**La pilule pour hommes**

Beaucoup d'équipes travaillent dans le monde entier à la mise au point d'une pilule contraceptive masculine. Cette contraception hormonale consisterait à prendre par voie orale des hormones bloquant la production de spermatozoïdes. « La pilule pour homme n'est

hebdomadaire de testostérone. Une méthode méconnue et encore discutée. Si pour les uns elle est très contraignante (il faut faire des spermogrammes au cours du traitement et attendre jusqu'à trois mois pour l'arrêt ou la reprise de la production de spermatozoïdes), elle présente pour les autres de nombreux avantages (possibilité de se faire les injections soi-même à terme, méthode efficace et réversible). Affaire à suivre donc !

L'injection de gel

Actuellement testée en Inde, la RISUG (Reversible Inhibition of Sperm under Guidance) consiste à injecter un gel directement dans le canal déférent par lequel les spermatozoïdes circulent afin d'empêcher les spermatozoïdes de se déplacer. Une seule injection suffirait pour être protégé pendant treize ans, mais le patient pourrait recevoir une contre-injection s'il changeait d'avis. Presque trop beau pour être vrai ? L'avenir nous le dira !

La bonne méthode : une question d'âge

Selon Marc Galiano, la meilleure option dépend souvent de l'âge de l'homme. « Avant 30 ans, je recommande le préservatif tandis qu'après la trentaine, j'aurais tendance à préconiser la contraception



Le préservatif masculin (Condom)

thermique. » La vasectomie posera les mêmes problèmes que pour les femmes avec tous les effets secondaires que l'on connaît. »

La contraception par injections de testostérone

Il s'agit aussi d'une méthode de contraception hormonale. Son principe est de bloquer la spermatogenèse grâce à des injections

thermique. » La vasectomie concerne davantage les hommes qui ont déjà eu des enfants et/ou qui sont sûrs de leur choix, le contrôle de réversibilité étant quasi nul. Pour choisir la bonne méthode pour vous, parlez-en avec un urologue andrologue.

Edem Dadzie
Expert : Dr Marc Galiano,
chirurgien urologue
andrologue

Rapport sur la sécurité humaine

Le PNUD appelle à une plus grande solidarité transfrontalière

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a publié le 8 février dernier un nouveau rapport sur la sécurité humaine. La situation est alarmante. L'organisation propose des solutions pour y remédier.

Dans son rapport, le PNUD fait remarquer que le sentiment d'insécurité dans le monde est grandissant. Pour le programme, le sentiment de sécurité des personnes est au plus bas dans presque tous les pays, et même dans les pays les plus riches, malgré des années de succès en matière de développement. Ceux qui bénéficient de certains des niveaux les plus élevés en matière de santé, de richesse et d'éducation font état d'un niveau d'anxiété supérieur à celui d'il y a 10 ans.

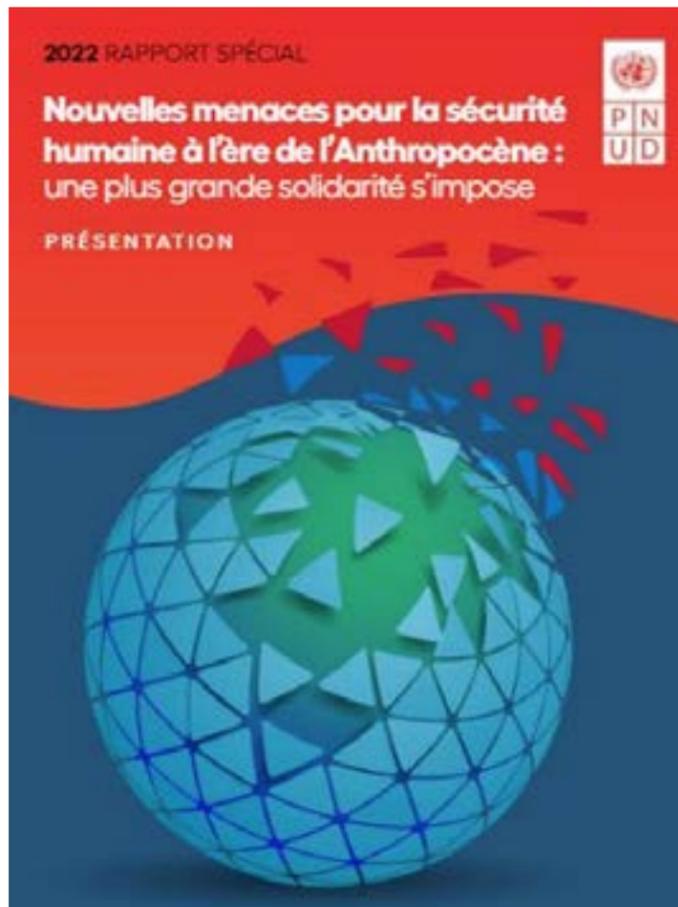
Le rapport parle des menaces devenues plus importantes ces dernières années, notamment celles posées par les technologies numériques, les inégalités, les conflits et la capacité des systèmes de santé à relever de nouveaux défis comme la pandémie de COVID-19.

« Bien que le niveau de la

richesse mondiale n'ait jamais été aussi élevé, une majorité de personnes s'inquiètent du futur et ces sentiments ont probablement été exacerbés par la pandémie », a déclaré Achim Steiner, administrateur du PNUD.

Pour remédier à cette situation, le rapport appelle à une plus grande solidarité transfrontalière et à une nouvelle approche du développement qui permet aux personnes de vivre à l'abri du besoin, de la peur, de l'anxiété et de l'indignité.

« Dans notre quête d'une croissance économique débridée, nous continuons à détruire notre monde naturel alors que les inégalités se creusent, tant au sein des pays qu'entre les pays eux-mêmes. Il est temps de reconnaître les signes montrés par les sociétés qui subissent des tensions immenses et de redéfinir ce que signifie réellement le progrès.



Nous avons besoin d'un modèle de développement adapté à nos objectifs, construit autour de la protection et de la restauration de notre planète

avec de nouvelles opportunités durables pour tous », a ajouté Achim Steiner.

Les auteurs du rapport

appellent les décideurs politiques à considérer la protection, l'autonomisation et la solidarité de façon interdépendante afin que la sécurité humaine, les considérations planétaires et le développement humain fonctionnent ensemble et non de manière conflictuelle.

« Un élément clé des domaines d'action concrète que souligne le rapport est le fait de susciter une prise de conscience plus aiguë de la solidarité mondiale basée sur l'idée de sécurité commune. La sécurité commune reconnaît qu'une communauté ne peut être en sécurité que si les communautés adjacentes le sont également. Cela n'apparaît que trop clairement avec la pandémie actuelle : les nations sont en grande partie incapables d'empêcher les nouvelles mutations de ce coronavirus de traverser les frontières », a souligné Asako Okai, sous-secrétaire générale des Nations unies et directrice du Bureau de crise du PNUD.

Félix Tagba

Tourisme

Dr Kossi Lamadokou explore les potentialités des sites touristiques de la Kara

Depuis le 8 février dernier, le ministre de la Culture et du Tourisme est en visite de terrain dans la région de la Kara. Cette visite lui permet de partager la vision du gouvernement concernant les secteurs de la culture et du tourisme avec les populations de cette localité. Dans ce sens, Dr Kossi Lamadokou a échangé avec le représentant du préfet de la kozah et le maire de kozah 1 pour obtenir leur adhésion à l'implémentation de l'approche participative souhaitée pour la conduite des actions.

La délégation a visité le musée Général Gnassingbé Eyadema et a constaté l'énorme potentiel de ce lieu de mémoire et la richesse des collections qui s'y trouvent.

Le ministre s'est également rendu au centre de lecture et d'animation culturelle mobile de Pya où il a recueilli les doléances du personnel pour une meilleure exploitation dudit centre et a fait un tour à l'hôtel Niamtougou pour constater l'état des lieux de cette structure.

Dr Kossi Lamadokou a eu une séance de travail et d'informations à la préfecture de Doufelgou avec le préfet, le maire, des parlementaires de la zone et plusieurs autres représentants des populations locales. Ici, il a été question du rôle crucial de cette préfecture (abritant le second aéroport du pays) pour le développement du tourisme domestique.

La délégation a effectué une visite suivie d'une séance de travail au Koutammakou, site classé patrimoine mondial de l'Unesco, accompagné du préfet, du maire, des députés et élus locaux de la localité. Cette visite a permis au ministre de constater les répercussions des actions de son département pour le développement du site et de recueillir les avis de toutes les parties prenantes sur les options de conservation et de valorisation de ce site.

La journée s'est terminée par la visite de l'hôtel Naboulgou, patrimoine de l'Etat togolais. Le ministre a déploré l'état de délabrement d'un tel joyau d'architecture et de présence spatiale importante.

La rédaction



La délégation sur un site



**UNE 1^{ÈRE} AU TOGO ! LA FIBRE TOGOCOM
PARTOUT À LOMÉ ET À CINKASSÉ, DAPAONG, KARA,
SOKODÉ, ATAKPAMÉ, KPALIMÉ, ANÉHO & TSÉVIÉ**



Démandez votre fibre
en agence Togocom !



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

